



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010 PONEY FRANÇAIS DE SELLE

Les championnats de France des Poneys Français de Selle organisé par l'Association Nationale du Poney Français de Selle se dérouleront au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron du jeudi 19 août 2010 au dimanche 22 août 2010.

1 - Conditions d'admission :

Les championnats sont ouverts aux poneys Français de Selle inscrits au stud-book et au programme d'élevage du Poney Français de Selle. Ils doivent avoir obtenu une note de 14 dans leur catégorie en concours local ou régional. Cette note est ramenée à 12 si le jury a utilisé une fiche de notation. Un même poney n'a droit qu'à une seule participation par an dans une épreuve Nationale, que ce soit une épreuve dans sa race ou « toutes races ».

2 – Les différents championnats

Les différentes épreuves

- pouliches de 2 ans
- mâles de 2 ans
- poulinières suitées
- pouliches de 3 ans
- mâles de 3 ans
- championnat des Foals

La taille des poneys de 3 ans ne doit pas dépasser 1,48 m non ferré. (tolérance : + 1 cm pour ferrure).

La taille des poneys de 2 ans ne doit pas dépasser 1,47 m non ferré. (tolérance : + 1 cm pour ferrure).

3 – Engagements :

Rédigés sur les bulletins ANPFS, ils sont à adresser à l'ANPFS avant le 15 juillet 2010 et doivent impérativement être accompagnés du montant du ou des engagements réglés par chèque à l'ordre de l'ANPFS. **La mention de la taille est indispensable** à la constitution des pelotons et des horaires prévisionnels de passage.

Tous les poneys de 2 et 3 ans seront toisés le jeudi 19 août. Les poneys qui seront mesurés au-delà de la taille maximum ne pourront pas participer au concours et aucun frais (engagement, boxe...) ne sera remboursé.

Le montant de l'engagement est de 41 € par poney (sauf mâles de 2 et 3 ans – 180 euros si propriétaire adhèrent depuis moins de 3 ans ou 80 euros pour les autres) et doit être joint à l'engagement (chèque à l'ordre de « ANPFS Sologn'Pony »). Le tarif d'engagement pour les foals est de 20 €.

4 – Conditions administratives et sanitaires :

Les poneys sont présentés à la toise avec leur document d'accompagnement validé et portant mention des vaccinations obligatoires, attestant de leur vaccination contre la grippe équine.

5 – Déroulement des épreuves :

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES POULINIÈRES SUITEES

Le championnat de France des poulinières suitées Poney Français de Selle aura lieu le samedi 21 août 2010 au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron.

Les horaires définitifs seront disponibles sur internet sur les sites www.anpfs.com et sur le site www.solognpony.com à partir du mardi 10 août 2010. Dans le cas où le nombre de juments inscrites serait supérieur à 30, les ponettes seront jugées en deux lots en fonction de leur âge. La répartition et le découpage des tranches d'âge sera indiqué également à partir du 10 août.

Qualifications :

Sont qualifiées pour participer au Championnat de France des poulinières suitées Poney Français de Selle les ponettes de race Poney Français de Selle, inscrites au stud-book et au programme d'élevage, âgées de 18 ans ou moins en 2010 et ayant obtenu au cours de l'année 2010 une note supérieure ou égale à 14 lors d'un concours local ou régional d'élevage. Dans le cas où le jury de ce concours aurait utilisé une grille de notation, la note minimale qualificative est ramenée à 12.

Administratif :

La jument doit être présentée avec son livret dûment validé et ses vaccinations doivent être à jour selon la législation en vigueur.

Tenue des présentateurs :

Les poulinières suitées doivent être présentées à deux, l'une des personnes tenant la mère et l'autre le poulain.

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et le Polo « anpfs » ainsi que des chaussures fermées.

Présentation :

Les poulinières doivent être présentées suivies de leur poulain de l'année. La notation du foal faisant partie de la note de la mère, il convient que celui-ci soit suffisamment manipulé pour pouvoir être jugé à l'arrêt et en mouvement. Le poulain doit être tenu en longe pour des raisons de sécurité.

La poulinière doit être dans un état suffisant, les pieds parés et les crins nattés. Elle est présentée en main et en licol ou en filet.

Les juments seront vues à l'arrêt au tableau puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite).

Les juments et leurs poulains seront notés à l'aide de la grille de jugement des poulinières suivies mise en place par l'ANPFS. (cette fiche est disponible au secrétariat).

A l'issue de l'épreuve, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé.

Des récompenses sont attribuées aux lauréats et des primes leurs sont ensuite versées en fin d'année.

La jument classée en tête de l'épreuve sera rappelée le dimanche 24 août pour participer au championnat suprême de la race. Dans le cas où deux groupes seraient fait en fonction de l'âge des juments, la première de chaque groupe participera au championnat suprême.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES FOALS

Le championnat de France des Foals Poney Français de Selle aura lieu le samedi 21 août 2010 au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron.

Les horaires définitifs seront disponibles sur internet à partir du mardi 10 août 2010 sur le site www.anpfs.com et sur le site www.solognpony.com.

Qualifications :

Sont qualifiées pour participer au Championnat de France des foals Poney Français de Selle les poulains de race Poney Français de Selle nés en 2010, inscrits au stud-book et au programme d'élevage du Poney Français de Selle.

Administratif :

Le poulain doit être présenté avec sa mère dont le livret doit être dûment validé et les vaccinations doivent être à jour selon la législation en vigueur.

Tenue des présentateurs :

Les foals doivent être présentés à deux, l'une des personnes tenant la mère et l'autre le poulain.

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et le Polo « anpfs » ainsi que des chaussures fermées.

Présentation :

Deux classements sont établis : un classement des mâles, un classement des femelles.

Le foal est présenté accompagné de sa mère. Celui-ci doit être suffisamment manipulé pour pouvoir être jugé à l'arrêt et en mouvement. Le poulain doit être tenu en longe pour des raisons de sécurité.

La poulinière est présentée en licol ou en filet.

Les foals seront vus à l'arrêt au tableau puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite).

A l'issue de l'épreuve, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé.

Des récompenses sont attribuées aux lauréats.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES MALES ET FEMELLES DE 2 ANS

Le championnat de France des Mâles et des Femelles de deux ans Poney Français de Selle aura lieu pour les femelles le jeudi 19 août 2010 et pour les mâles le vendredi 20 août 2010 au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron.

Les horaires définitifs seront disponibles sur internet à partir du mardi 10 août 2010 sur le site www.anpfs.com et sur le site www.solognpony.com.

Les mâles et les femelles sont jugés séparément, il y a donc un championnat de France des mâles de 2 ans et un championnat de France des pouliches de 2 ans.

Qualifications :

Sont qualifiés pour participer au Championnat de France des mâles Poney Français de Selle de deux ans les poneys de race Poney Français de Selle, inscrits au stud-book et au programme d'élevage, et ayant obtenu au cours de l'année 2010 une note supérieure ou égale à 14 lors d'un concours local ou régional d'élevage. Dans le cas où le jury de ce concours aurait utilisé une grille de notation, la note minimale qualificative est ramenée à 12.

Sont qualifiées pour participer au Championnat de France des pouliches Poney Français de Selle de deux ans les ponettes de race Poney Français de Selle, inscrites au stud-book et au programme d'élevage, et ayant obtenu au cours de l'année 2010 une note supérieure ou égale à 14 lors d'un concours local ou régional d'élevage. Dans le cas où le jury de ce concours aurait utilisé une grille de notation, la note minimale qualificative est ramenée à 12.

Administratif :

Les poneys doivent être présentés avec leur livret dûment validé et les vaccinations doivent être à jour selon la législation en vigueur.

Tenue des présentateurs :

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et le Polo « anpfs » ainsi que des chaussures fermées.

Toise :

Les poneys sont tous toisés (voir article 7, toisage).

Les poneys doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

Saut en Liberté :

Dans le rond d'Avraincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts au maximum : un ou deux sauts sur le croisillon, 2 sauts sur le vertical, 2 sauts sur l'oxer. Les poneys peuvent porter des guêtres, cloches ou bandes de travail.

Les cotes maximales sont fixées par le jury en fonction de la taille du poney :

Verticaux de 80 cm maximum – oxer de 70 cm et 60 de largeur au maximum. Un obstacle de « réglage » peut être prévu une ou deux foulées avant l'obstacle afin de faciliter l'abord.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs; le propriétaire est admis au milieu du rond.

A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

Présentation :

Les poneys doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

Ils sont tenus en longe, en licol ou en filet (préférable pour les mâles).

Ils seront jugés à l'arrêt au tableau puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite).

Les poneys seront notés à l'aide de la grille de jugement des 2 ans mise en place par l'ANPFS. (cette fiche est disponible au secrétariat).

A l'issue de l'épreuve, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé.

Des récompenses sont attribuées aux lauréats et des primes leurs sont ensuite versées en fin d'année.

Le premier classé de chaque épreuve sera rappelé le dimanche 23 août pour participer au championnat suprême de la race.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES MALES ET FEMELLES DE 3 ANS

Le championnat de France des Mâles et des Femelles de trois ans Poney Français de Selle aura lieu le jeudi 19 et le vendredi 20 août pour les femelles, le vendredi 20 et le samedi 21 août pour les mâles au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron.

Les horaires définitifs seront disponibles sur internet à partir du mardi 10 août 2010 sur le site www.anpfs.com et sur le site www.solognpony.com.

Les mâles et les femelles sont jugés séparément, il y a donc un championnat de France des mâles de 3 ans et un championnat de France des pouliches de 3 ans.

Les hongres ne sont pas admis.

Qualifications :

Sont qualifiés pour participer au Championnat de France des mâles Poney Français de Selle de 3 ans les poneys de race Poney Français de Selle, inscrits au stud-book et au programme d'élevage, et ayant obtenu au cours de l'année 2010 une note supérieure ou égale à 14 lors d'un concours local ou régional d'élevage. Dans le cas où le jury de ce concours aurait utilisé une grille de notation, la note minimale qualificative est ramenée à 12.

Sont qualifiées pour participer au Championnat de France des pouliches Poney Français de Selle de 3 ans les ponettes de race Poney Français de Selle, inscrites au stud-book et au programme d'élevage, et ayant obtenu au cours de l'année 2009 une note supérieure ou égale à 14 lors d'un concours local ou régional d'élevage. Dans le cas où le jury de ce concours aurait utilisé une grille de notation, la note minimale qualificative est ramenée à 12.

Administratif :

Les poneys doivent être présentés avec leur livret dûment validé et les vaccinations doivent être à jour selon la législation en vigueur.

Tenue des présentateurs :

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et le Polo « anpfs » ainsi que des chaussures fermées.

Le cavalier doit être en tenue de concours, à cheval, il porte une bombe aux normes de sécurité en vigueur. Toute forme d'enrênement et les éperons sont interdits.

TOISE :

Les poneys sont tous toisés (voir article 7, toisage).

Les poneys doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés.

OBSTACLE EN LIBERTE :

Dans le rond d'Avraincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts : un ou deux sauts sur le croisillon, 2 à 3 sauts sur le vertical, 2 à 3 sauts sur l'oxer. Les poneys peuvent porter des guêtres, cloches ou bandes de travail.

Les cotes maximales sont fixées par le jury en fonction de la taille du poney :

Verticaux de 65 cm à 110 cm maximum – oxer de 60/65 cm, largeur 60 cm à 90/100 cm largeur 100 cm maximum. Un obstacle de « réglage » peut être prévu une ou deux foulées avant l'obstacle afin de faciliter l'abord.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs; le propriétaire est admis au milieu du rond.

A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

MODELE :

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, le dos tendu puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite). Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par un(e) aide du même côté avec chambrière ou cravache.

La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

ALLURES SOUS LA SELLE :

Les poneys sont jugés en pelotons de 3 ou 4 poneys, on essaie de mettre dans le même peloton des poneys ayant des tailles voisines.

Ils sont jugés aux trois allures et aux deux mains. Les cavaliers doivent veiller au respect des distances entre les poneys et prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de tous. Le jury se réserve la possibilité d'arrêter un poney qui se révélerait dangereux.

Les poneys seront notés à l'aide de la grille de jugement des 3 ans mise en place par l'ANPFS. (cette fiche est disponible au secrétariat).

A l'issue de l'épreuve, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé.

Des récompenses sont attribuées aux lauréats et des primes leurs sont ensuite versées en fin d'année.

Le premier classé de chaque épreuve sera rappelé le dimanche 22 août pour participer au championnat suprême de la race.

LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT SUPRÊME POUR LES PONEYS QUI Y SONT QUALIFIES EST OBLIGATOIRE.

La non présentation d'un poney qualifié au championnat suprême entraîne l'annulation des primes prévues pour lui.

6 – Harnachement – toilettes – présentation

Pour l'épreuve montée, les poneys sont présentés en filet simple, avec musserolle, sans enrênement ni éperons; l'usage de guêtres n'est autorisée que pour l'épreuve de saut en liberté Le port de la cravache est autorisé. Les poneys sont toiletés : crinière nattée, queue faite ou nattée, et pieds parés au minimum.

Le cavalier ou la cavalière doit être en tenue de concours, et pour les présentations en main (saut en liberté et modèle) un pantalon blanc et le polo « anpfs » est exigé pour le ou les présentateurs.

Tout laisser aller sur l'un de ces points pourra entraîner l'élimination sur décision du président du jury.

7 – Toisage

Tous les PFS de 2 et 3 ans engagés au National seront toisés.

La toise aura lieu le jeudi 19 août, avant le début des tests du concours.

Elle se déroulera de la manière suivante :

Examen des allures du poney sur sol dur : un poney irrégulier ne pourra être toisé

La toise sera effectuée dans un boxe fermé par une personne habilitée par le Conseil d'Administration de l'ANPFS en présence d'un secrétaire et du propriétaire. La mesure sera communiquée au propriétaire du poney et au jury.

Un poney pourra être présenté 3 fois à la toise : la première fois à son horaire, la seconde fois à la fin de sa classe d'âge et la troisième au plus tard ½ heure après.

Les poneys de 3 ans toisés plus de 148 cm non ferrés ou 149 cm ferrés ne seront pas admis à participer à ce concours.

Les poneys de 2 ans toisés plus de 147 cm non ferrés ou 148 cm ferrés ne seront pas admis à participer à ce concours.

Aucun certificat de toisage ne sera pris en considération, seule la mesure réalisée sur place sera prise en compte. Seule la toise des poneys admis au concours sera communiquée.

8 – Approbation des mâles de 2 et 3 ans

Conformément au règlement du Stud-Book du Poney Français de Selle, les mâles de 2 et 3 ans dont le dossier de candidature (à joindre à l'engagement) aura été reçu complet au secrétariat dans les délais accordés et qui auront obtenu une note finale supérieure ou égale à 15 lors du concours National seront approuvés pour produire en Poney Français de Selle.

9 – Renseignements - Réclamations

Pour tout renseignement, une permanence téléphonique est à la disposition des éleveurs les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 15h 30:

Association Nationale du Poney Français de Selle
Bâtiment la Colonie – Parc Equestre Fédéral – 41600 Lamotte-Beuvron
Tel : 02.54.83.72.00 – Fax : 02.54.95.96.18 – e-mail : anpfs@wanadoo.fr